

La Logique étant l'expression de la mécanique des énergies, décomposer le profil logique d'un processus c'est connaître des forces qu'il libère à vouloir persévérer dans le sens pris et rejeté. En cet Art, tribunaux humains n'ont aucun pouvoir, puisqu'ils procèdent de la logique en cause. Tous à tous les niveaux renforcent les forces répressives de rappel. Sauf à prendre de front les actions qui déterminent les déviations et les retourner. C'est là pratique de Dictature, telle celle que les anciens savaient appliquer. Mais elle nécessite courage moral et politique de la part de ceux qui acceptent de la mettre en place et donc d'en subir les effets.

[L29dec05](#)

[L26dec05](#)

[Convention](#)

[FormZEN](#)

[LCL Moeykens](#)

[CC Décem 05](#)

=====

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques- 06200- Nice - FR

Tel : 0493969962

E-mail: ler@silustar.net

à Nice le 29 / décembre / 2005

Monsieur le Premier Ministre

HÔTEL MATIGNON

57, rue de Varenne - 75007 - PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Je joins le document du 26 / 12 / 2005 adressé à Le Crédit Lyonnais, pour une demande de dédommagement quant aux préjudices subis. Je complète.

SOFINCO a permis de mettre en évidence une méthode de détournement de fonds, et les intérêts conjugués de Sofinco et LCL, et d'autres parties. Elle a mis en évidence les embrouillaminis de la législation qui permet de tels détournements, le rôle des magistrats qui par le jeu de l'intime conviction peuvent écarter les pièces à charge de la partie qu'ils veulent voir vaincre. Les abus de rhétorique.

LCL fut maître d'oeuvre lors de mon assignation professionnelle en 1961.

En 1972, après avoir été invité à reconnaître la citoyenneté française, je reçu une place de strapontin pour prix de mes travaux et de mon brevet pour un moteur nouveau. Je devenais propriété de la France, comme le fit IBM en 1962-63.

4 juin 1974. Excédé d'un tel comportement, d'une telle duplicité, j'avertis que faute de justice, je ferai réponse par une mutation climatique.

Silverise.com Cette affaire eut permis de sortir du piège qui se ferme sur la partie adverse. Elle a refusé cette solution, mais a renchéri de duplicité.

La mutation climatique prédisposée est là J'ai averti de son renforcement en mutation géophysique. Toutes explications, tous avertissements et chances et preuves ont été donnés. Refus enregistrés, toutes forces peuvent se libérer.

Je conseille aux Gouvernements de veiller à ces que mes pensions de retraite au nombre de 4 soient régulièrement versées. Toutes les sources d'énergies pourront brusquement se tarir. Elles garantissent le peu de travail que je dois encore faire.

Je vous prie d'agrèer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.

Pièce : Courier pour LCL du 26 décembre 2005.

=====

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques- 06200- Nice - Fr

Tel : 0493969962

E-mail: ler@silustar.net

à

Nice le 26 / décembre / 2005

V Réf : 94859 - Régine 8DHESPINIS

RECOMMANDER ARLCL Direction Générale
Service Relation Clientèle

BC 26.82 - 75079 - Paris Cedex 02

Mesdames, Messieurs,

LCL- 421 ayant pris l'initiative de clore mon compte pour raison de convenance, je soumetts les dommages que cette initiative a produit.

Payant une Convention souple, puis devenue formule Zen d'autorisation de découvert de 800 €, depuis le 19/janvier/1996, ce découvert ne fut jamais dépassé au moment où les prélèvements ont été refusés pas LCL-421. Par cela les manquements du LCL sont au nombre de quatre.

1- Avant de produire un incident de paiement, la banque aurait dû couvrir le débit de son client et s'octroyer les intérêts de ce dépassement, pour un Client présent depuis 1972 et toujours depuis solvable. Faute de cela nous aboutissons à un acte de malveillance.

2- Vendant un service de protection qu'elle ne rend pas, pénalisant le client comme s'il n'avait pas acheté ce service; la Banque produit un fait d'escroquerie.

3- Ayant retiré l'usage de la Carte Bleu de retrait, la banque a mis son client retraité, dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins alimentaires et médicaux d'usage, mettant ainsi son client en danger matériel.

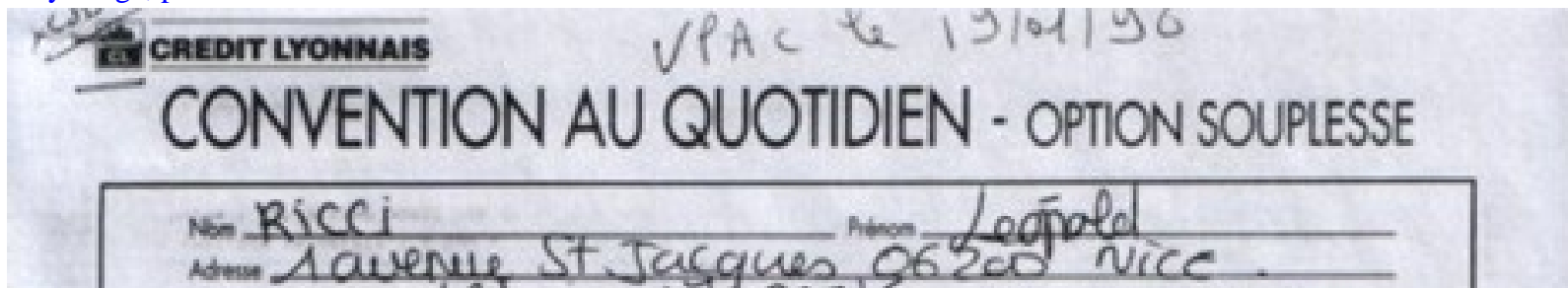
4- Par raison de convenance LCL produit un préjudice moral à son client, par l'ensemble des démarches et des mises à l'index qui viennent des incidents de paiements.

Ce sont ces aspects qu'il y a lieu de retenir pour déterminer le dédommagement auquel je puis prétendre, en plus des sommes immédiatement restituables.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pièces : Option Souplesse du 19/01/1996
convention du 29/10/200
courrier de fermeture de Mr. Nicolas Moeykens

Il est important de souligner que cette convention m'attribuait une réserve carte bleu de crédit de 20000 F. Or toutes sommes restituées, elle me fut retirée après que SOFINCO ne cessait de me harceler pour souscrire un contrat d'emprunt. Je compris qu'il existait une relation de "vente orientée de force". Je décidais de voir ce qu'il en résultait, et ce fut l'affaire SOFINCO. Il y avait synergie d'intérêts entre les deux banques. Ce n'était que la traditionnelle complicité des barons du moyen âge, pour soumettre les serfs..



Adresse Avenue St. Jacques 06200 NICE

Compte : 121000074035K individuel joint

Le client domicilie sur son compte ses revenus. Le Crédit Lyonnais met à la disposition du client les services suivants :

SERVICES INCLUS DANS LA CONVENTION

ADHESION

MODIFICATION

▲ ALLO CL (accès préférentiel)

▲ INFO SERVICES

▲ INFO PRATIQUES

▲ CARTE BANCAIRE :

Carte Bleue VISA DI

Carte à créer ou non de signature

option DD

Carte gratuite à intégrer avec modification

680421381433

Autre carte à intégrer

▲ ENVELOPPE BUDGET :

Facilité de caisse de : 5000

Réserve Budget de : 20000

Se reporter à l'offre de Crédit joint

Le présent contrat annule et remplace toute autorisation préalable de découvert et de crédit permanent

▲ MECANISME SECURITE BUDGET

▲ ASSURANCE REVENUS :

Garantie : 12 mois 3 mois

Bénéficiaires de l'indemnité : ceux désignés aux Dispositions Générales de Banque

Sauf si : désignation de bénéficiaire(s) particulier(s) ; utiliser l'imprimé DL 34 396.

L'abonnement à la **CONVENTION** fait l'objet d'un prélèvement trimestriel correspondant actuellement à 36 F par mois.



CREDIT LYONNAIS

CHRISTELLE GILBERT
Conseiller Clientèle

Bonne réception

Report sur Rendes-vous du Lundi au Vendredi
AGENCE PARIS - QUARTIER LATIN - 40
22, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 75006 PARIS
TEL. : 01 44 41 36 12 - FAX : 01 44 57 87 88

LES - Conditions préférentielles d'adhésion

Carte Bleue VISA à tarif préférentiel (se reporter à l'adhésion correspondante)

N Finances

Contrat existant

N Gestion

gratuite (compléter le feuille 4)

tarif par jour ouvré de 3 000 F ou de _____ F.

à l'annulation.

▲ Assurance Sécurillon : Oui, le client demande son adhésion et autorise le prélèvement de la cotisation

Client déjà adhérent

Les informations et services : le droit d'accès s'exerce auprès de l'Agence dans laquelle le client a son compte. Les informations nominatives peuvent être utilisées, notamment par télécopie, courrier électronique, téléphone, automates (Pape), par le Crédit Lyonnais pour proposer ses produits et faire connaître ceux de ses partenaires, sauf opposition des destinataires aux offres publicitaires ; elles ne seront communiquées que pour permettre la gestion des opérations ou pour satisfaire ses obligations légales.

Cette convention et plus généralement les services proposés par le CREDIT LYONNAIS sont régis par les Dispositions Générales de Banque. Le client déclare avoir pris connaissance et être en possession de deux exemplaires des documents suivants dont il accepte les dispositions : "Dispositions Générales de Banque (Référence 33897)" et "Conditions Générales des Principales Opérations des Particuliers".

Fait en double exemplaire le

21-NOV-95 à NICE

Le Crédit Lyonnais

Le(s) client(s) :

Xeapen Ricci



CREDIT LYONNAIS

CONVENTION AU QUOTI

CLIENT

Nom : BOFFARDI Prénom : LI
 Adresse : LIGIBASIDIELAURE 11 AVI ST JACQUES 06100 NICE
 Date de naissance : 24/11/37
 Compte de dépôts : 10 04 21 0 0 0 0 7 4 0 3 SKI 78 Individuel Joint
Agence N° Compte UC Clé RB
 Le client s'inscrit sur son compte ses revenus. Le Crédit Lyonnais met à la disposition du client les services suivants :

SERVICES INCLUS DANS LA CONVENTION Adhésion Modification

CARTE BANCAIRE

- Carte Bleue VISA
 Carte Bleue Nationale

- Débit immédiat
 Débit mensuel

- Carte à créer au nom du titulaire
 Carte existante à intégrer avec modification
 N°: _____

- Plafond personnalisé de retrait sur les automates du Crédit Lyonnais _____ F tous les deux jours ouvrés et dans la limite du solde disponible au compte.
- Plafond interbancaire de retrait s'y ajoutant sur les automates du Crédit Lyonnais et des autres réseaux agréés : cf. toutes des Dispositions Générales de Banque afférents à la carte concernée.

BIEN - TRANQUILLITE

ASSURANCE REVENUS

- Garantie 9 mois 12 mois
- Bénéficiaires de l'indemnité : ceux désignés dans les Dispositions Générales de Banque
 Sauf si : désignation de bénéficiaire(s) particuliers, utiliser l'imprimé DL 54 396.

L'abonnement à la Convention TRANQUILLITE fait l'objet d'un prélèvement trimestriel sur le compte de dépôts, correspondant actuellement à 45,92 F par mois
 (Sont exclus du coût de l'abonnement : la Facilité de Caisse et les frais de télécommunication de "Crédit Lyonnais à l'écoute" et d'Info Pratiques).

SERVICES COMPLEMENTAIRES CONSEILS

DECLARATION DU CLIENT

Je déclare avoir pris connaissance et être en possession d'un exemplaire des documents suivants dont j'accepte les dispositions :

- Dispositions Générales de Banque "Clientèle des Particuliers" en vigueur (référence : 53897), repassant la présente Convention et plus généralement les services proposés par le Crédit Lyonnais.
- Conditions Générales des Principales Opérations "Clientèle des Particuliers" en vigueur (référence : 53898), mentionnant le prix des services de la présente Convention et savoir que je dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à la présente Convention et que les modifications portant sur les services entraînent automatiquement le remplacement des dispositions antérieures correspondantes.

Fait en double exemplaires le NICE le 21/09/2000
 Le Crédit Lyonnais :

lets) client(s) :

Xeppol Ricu

FACILITE DE CAISSE

- Montant : 1 500,00 F
- Taux effectif global (TEG) : _____ % l'an actuellement | _____ % par jour.

Découvrez les avantages

EDIT LYONNAIS
 :ale RIGOULOT
 conseiller Clientèle
 (il sur rendez-vous)
un la souhaite bonne réception
 ICE PARIS QUARTIER LATIN - 421
 101 LEVARD SAINT-MICHEL - 75006 PARIS
 01 44 41 30 12 - FAX : 01 44 07 07 06

zen
 clientèle

Découvrez les avantages de votre nouvelle "Formule Zen" ■ ■ ■ ■

Le 29 janvier 2001, votre Convention au Quotidien change de dénomination et devient une Formule Zen, qui vous offre des services supplémentaires pour un prix inchangé.

Ainsi, à titre d'exemple :

- **Avec La Formule Facilité** : vous profitez désormais en plus du Service Epargne Passerelle qui vous permet de faire fructifier vos disponibilités automatiquement.
- **Avec La Formule Sérénité** : en tant qu'ancien titulaire d'une Convention Service Clientèle privée, vous profitez désormais de La Synthèse mais aussi de Sécurifion, une assurance en cas de perte
- **Avec La Formule Tranquillité** : vous bénéficiez en plus de La Synthèse, un service

zen
 tranquillité



Monsieur Léopold RICCI
 Le Baudelaire
 Avenue St Jacques
 06 200 NICE

CPT 421 74 035 K

07 décembre 2005

Monsieur,

Nous vous informons que nous n'avons pas convenance à maintenir nos relations commerciales.

Vous voudrez bien prendre toutes vos dispositions pour procéder au transfert de vos comptes dans un autre établissement.

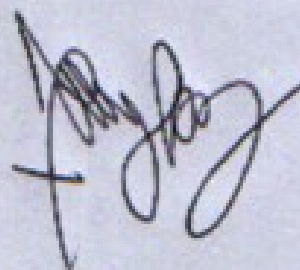
En toute hypothèse, nous procéderons à la clôture de vos comptes, au plus tard le sept janvier 2006, et vous aurez à nous remettre les moyens de paiement encore en votre possession.

Pour le cas où nous n'aurions pas reçu vos instructions, nous établirons à vos frais, un chèque de banque du montant apparaissant à votre compte.

Jusqu'à la date du transfert ou de la clôture, nous effectuerons les règlements qui nous seront présentés et qui seront provisionnés.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicolas MOEYKENS
Le Directeur



Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 1 833 665 297 € - Siren 934 509 741 - RCS Lyon

Ici le relevé de compte. On constate que au 22 décembre le débit est de 350 € << 800 € autorisés !

Retirons les 5 fois 24 € de frais de rejets + 40 + 9 + 114,80 = 283,80 €, le débit devient le 9 décembre de 65,19 €. Or le cumul des 5 rejets atteint (96,95 + 171 + 9 + 21 + 19,9 < 320 €). Donc le débit serait de 385,19 € << 800 € autorisés.

Du 22 au 31 décembre il n'existe plus de prélèvements, sauf la formule ZEN de 7,91 €.

Mais une pension IRCANTEC de 165 € environ doit arriver fin décembre.

Le Crédit Lyonnais a bien commis un acte de malveillance sur un client présent depuis 32 ans, toujours solvable et produit un fait d'escroquerie.

00421 074035K Compte de dépôts - Solde : -348,99

Titulaire : MONSIEUR LEOPOLD RICCI

Opérations 7 jours

Opérations 45 jours

 [Télécharger les écritures](#)

Solde au 26 décembre 2005		348,99	
Date	Vos opérations	Débit	Crédit
22/12/2005	PRLV SERVICE PRESSE CARTE CLE	9,00	
20/12/2005	CHO.9182410	40,00	
19/12/2005	PRLV MEDIATIS	114,80	
16/12/2005	FRAIS PRLV IMP FINAREF	24,00	
16/12/2005	FRAIS PRLV IMP FINAREF	24,00	
16/12/2005	FRAIS PRLV IMP GLOBAL COLLECT	24,00	
16/12/2005	FRAIS PRLV IMP EDF PR BRED NI	24,00	
15/12/2005	FRAIS PRLV IMP FRANCETELECOM-W	24,00	
09/12/2005	CION EXECUTION VIR. PERMANENT	1,10	
09/12/2005	VIR CNAV REG PARIS 7533512		845,19
09/12/2005	VIR.PERMANENT SCP GARCIA J P T	250,00	
08/12/2005	CHO.2377896	28,45	
07/12/2005	PRLV FRAIS D ENVOI RECOMMANDE	3,32	
05/12/2005	PRELEV FINAREF EX-UCCM	105,00	
02/12/2005	PRELEV LA POSTE	160,00	
02/12/2005	CB AVANQUEST BVRP G 29/11/05	19,95	
01/12/2005	ABONNEMENT VOTRE FORMULE ZEN	7,91	



Internet